



# Rapport annuel 2023



observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers  
schweizerische beobachtungsstelle für asyl- und ausländerrecht  
osservatorio svizzero sul diritto d'asilo e degli stranieri

Dans le monde, dans l'Union européenne (UE) et même en Suisse, le réarmement est à l'ordre du jour. À sa création, l'UE se qualifiait d'union de la paix, qui visait au désarmement et voulait promouvoir le progrès social et sociétal des pays membres à travers le «dividende de la paix». Actuellement, elle se transforme en une usine d'armement.

Sur une planète actuellement déchirée par une cinquantaine de guerres, le nombre de personnes déplacées et réfugiées dépasse les 100 millions. Une grande partie des personnes réfugiées ont fui dans des pays voisins où elles vivent dans la plus grande pauvreté et la misère. D'autres risquent leur vie sur des routes incertaines pour rejoindre l'Europe. Une fois arrivées dans un pays européen, elles sont confrontées à de grandes difficultés et seul un très faible pourcentage d'entre elles atteint finalement la Suisse. Pourtant, on nous répète régulièrement qu'elles seraient beaucoup trop nombreuses.

En décembre dernier, l'UE a adopté une réforme fondamentale pour un «régime d'asile européen commun». Mais quelles améliorations pouvons-nous en attendre dans le climat actuel, marqué par les tensions et l'hostilité à l'égard des personnes réfugiées dans toute l'Europe? Le résultat est malheureusement décevant. Les personnes réfugiées, même les familles avec enfants, seraient placées dans d'immenses camps aux frontières extérieures de l'UE, où elles attendraient leur procédure d'asile dans des conditions probablement proches d'un régime de détention.

La réforme promet également une nouvelle «clé de répartition» des personnes réfugiées en Europe. Ceci dans le but de distribuer plus équitablement entre les États européens la charge portée jusqu'à présent par les pays méditerranéens. Un aspect potentiellement bienvenu, mais dont les membres de l'UE peuvent s'affranchir moyennant une contre-partie financière, ce qui réduit à néant l'espoir d'un partage équitable des responsabilités.

Si l'ODAE-Suisse est favorable à toute amélioration dans le domaine de l'asile, elle rejette ce genre de pseudo-réforme. Nous rappelons au Conseil fédéral et au Parlement que la prise en charge des personnes réfugiées est de la responsabilité de l'État. Nous leur demandons de protéger les droits humains de toutes les personnes réfugiées, d'appliquer correctement la Convention de Genève et les autres traités internationaux ainsi que d'accueillir un plus grand nombre de personnes, même en tant que petit pays.

*Ruth-Gaby Vermot,  
présidente de l'association*

### Un début difficile

L'année 2023 a commencé avec quelques difficultés pour l'ODAE-Suisse. La directrice engagée en 2022 a malheureusement quitté l'ODAE-Suisse dès la fin de l'année et nous avons dû relancer le processus de recrutement. Le poste est resté vacant pendant un certain temps, ce qui a retardé une partie des travaux et projets en préparation. Nous avons également dû faire nos adieux à notre trésorière de longue date. Sur mandat ou à titre bénévole, elle s'occupait de la comptabilité, de la planification financière, de la gestion de la base de données et de nombreuses autres tâches pour l'ODAE-Suisse. Par un engagement renforcé, le comité a réussi à combler un certain nombre de lacunes et à maintenir le fonctionnement de l'association. Malgré cet effort, la collecte de fonds n'a pas pu être menée de manière professionnelle pendant une période prolongée – ce qui fait que nos réserves étaient plus ou moins épuisées.

### Des dons généreux

La recherche de fonds devenait de plus en plus urgente. Il nous fallait un «parachute de secours» pour faire face aux dépenses courantes, payer les salaires et poursuivre notre travail.

Mais nous avons eu beaucoup de chance: plusieurs fondations, que nous avons informées de notre situation, nous ont apporté leur généreux soutien. Cela a été un grand soulagement qui nous a donné courage et confiance pour continuer. Nous témoignons de notre reconnaissance pour cette aide extrêmement bienvenue.



## Nouvelle directrice et nouvelle comptable

De janvier à mai 2023, notre ancienne stagiaire Monia Müller a assuré l'intérim de la direction pour un taux d'occupation de 20%. Elle s'est rapidement adaptée à ses nouvelles fonctions et a été un grand soutien pour l'ODAE-Suisse grâce à son travail structuré et efficace. Nous avons également mandaté une fiduciaire qualifiée en la personne de Lilian Jeanerat, qui nous a apporté soutien et conseil, mettant en place un nouveau système comptable et financier et améliorant le suivi des membres.

En juin 2023, nous avons accueilli une nouvelle directrice engagée et compétente, Vera Huter, juriste de formation. Face au déséquilibre financier de l'association, elle s'est mise au travail pour remédier à la situation. Cela nous a permis de planifier l'avenir et de rattraper rapidement les retards. À partir de septembre 2023, l'ODAE-Suisse a bénéficié du travail de notre stagiaire Andrea Marti. Elle a été un soutien important pour le secrétariat du fait de son dynamisme et de son ouverture d'esprit.

En 2023, le comité bénévole de l'association s'est fortement responsabilisé pour stabiliser l'ODAE-Suisse en tant qu'institution. Les difficultés de l'année précédente ont été l'occasion de discuter de certains changements fondamentaux et durables au sein du secrétariat. Lors d'une retraite, le comité et la directrice ont repensé la collaboration, les contenus, les compétences et le fonctionnement de l'ODAE-Suisse. Ces échanges ont permis d'initier divers changements et de développer de nouvelles perspectives d'avenir, notamment pour améliorer notre infrastructure informatique.

## Le travail reprend son cours

En juillet 2023, nous avons publié une édition de «Focus» sur le droit au développement en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le secrétariat a ensuite commencé à travailler sur le rapport «Les mêmes droits pour toutes et tous?». Ce rapport de l'ODAE-Suisse revient sur le statut de l'admission provisoire, comparant celui-ci au statut de protection S dans le but d'examiner s'il existe une inégalité de traitement dans ce domaine. Ces deux statuts concernent des catégories de personnes similaires qui ont dû fuir un pays en guerre ou en situation de quasi-guerre. En Suisse, les personnes bénéficiant du statut de protection S sont toutefois mieux loties sur le plan juridique et social que les personnes admises à titre provisoire.

Tout en travaillant sur «Focus» et sur le rapport, l'ODAE-Suisse a continué de recenser et de documenter des cas individuels pour notre base de données, afin d'explicitier les effets concrets de la procédure suisse en matière d'asile et de droit des étrangers pour les personnes concernées. En 2023, l'ODAE-Suisse a analysé en particulier des cas relatifs aux droits de l'enfant et des cas de personnes admises à titre provisoire.

*Vera Huter,  
directrice*

## Clôture du projet «Accès à l'éducation pour toutes et tous»

### Un projet pluriannuel mené avec succès

Au cours des dernières années, l'ODAE-Suisse s'est fortement engagée pour le droit à l'éducation indépendamment du statut de séjour. Le projet «Accès à l'éducation pour toutes et tous» s'est achevé cette année.

Un moment fort a été le colloque consacré à l'accès à l'éducation pour les réfugié-es et les personnes sans droit de séjour, lors duquel des solutions ont été discutées pour un accès effectif à l'éducation. Les conclusions du colloque ont fait l'objet d'une publication.

Un volet important du projet était le travail de plaidoyer auprès des instances décisionnaires à différents niveaux politiques. Nous avons notamment soutenu une motion demandant des solutions pour les cas de rigueur concernant l'accès à la formation professionnelle ou encore un postulat visant à mieux identifier et valoriser les compétences des personnes réfugiées. Pour illustrer les défis et les besoins des personnes concernées, le projet a réuni une documentation de cas qui a servi de base au travail de plaidoyer.

De plus, l'ODAE-Suisse a conseillé et soutenu des personnes individuelles et des organisations, coopérant étroitement avec des établissements de formation, des actrices et acteurs politiques ainsi que des ONG.

### Perspectives

Même après la fin du projet, nos efforts en faveur de l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation se poursuivent. L'ODAE-Suisse reste activement impliquée au sein du comité de l'association «Éducation pour toutes et tous – maintenant!». Les années de projet ont tissé des partenariats précieux et créé des réseaux qui constituent la base pour les activités à venir.

### Remerciements

L'ODAE-Suisse remercie de tout cœur la fondation Volkart pour le financement du projet. Nous tenons à remercier particulièrement Tobias Heiniger pour son engagement et son précieux travail en tant que responsable de projet. Ensemble, nous avons apporté une contribution significative en faveur de l'égalité des chances en matière d'accès à l'éducation.

*Monia Müller,  
membre du comité*



### Rapport «Les mêmes droits pour toutes et tous?»

Ce printemps, l'ODAE-Suisse publie son rapport «Les mêmes droits pour toutes et tous?». En automne, nous organiserons un événement autour de ce rapport. Ce sera l'occasion de présenter et de discuter les revendications formulées dans le rapport ainsi que les possibilités concrètes pour améliorer le quotidien des personnes admises à titre provisoire.

### Rapport sur la détention administrative en droit des étrangers

Dans son prochain rapport, l'ODAE-Suisse se penchera sur la détention administrative dans le cadre du droit des étrangers. Du point de vue de l'État de droit, la détention administrative est une privation de liberté hautement contestable. Elle est ordonnée en raison de l'absence de permis de séjour et sans motif pénal. La détention administrative constitue une restriction majeure des droits fondamentaux et s'avère très éprouvante et souvent traumatisante, surtout pour les familles et les enfants.

### Focus sur la migration climatique

Cet automne, nous souhaitons nous pencher sur un sujet encore relativement inexploré à ce jour: la migration climatique. Dans notre bulletin «Focus», nous examinerons ce qu'est la migration climatique et comment elle devrait être appréhendée à l'avenir dans le droit suisse d'asile et des étrangers.

### Travaux en cours

En plus des projets de l'ODAE-Suisse, nous continuons à développer notre documentation de cas. Tout au long de l'année, nous y ajoutons des cas individuels de personnes directement concernées par le droit d'asile et des étrangers en Suisse.

Par ailleurs, l'ODAE-Suisse poursuivra en 2024 sa réflexion sur sa structure organisationnelle et le développement interne du financement et de l'informatique. Nous sommes convaincu-es que cela permettra des améliorations durables qui se matérialiseront petit à petit. Mais l'ODAE-Suisse se réjouit surtout d'avoir à nouveau plus de ressources à consacrer à de futurs projets ainsi qu'au travail de fond et politique. C'est donc avec une confiance renouvelée qu'elle entame le nouvel exercice.

*Vera Huter,  
directrice*

### Demande d'asile déboutée pour un objecteur de conscience et son fils gravement malade

En décembre 2022, «Noah» dépose une demande d'asile en Suisse après avoir fui son pays d'origine avec son fils «Paul». «Noah» devait être recruté de force pour faire la guerre dans le pays [L.\_\_\_\_]. Objecteur de conscience, il risquait d'être privé de liberté mais aussi de subir des mauvais traitements en prison. De plus, son fils «Paul» souffre d'une maladie particulière et a besoin d'un traitement médical urgent. «Paul» risque lui aussi d'être enrôlé de force en cas d'amélioration de son état de santé.

En mai 2023, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a rejeté la demande d'asile des deux requérants. Il a estimé que les motifs de fuite ne seraient pas crédibles et que le retour dans le pays d'origine serait raisonnablement exigible dans la situation actuelle. Or le SEM n'a pas suffisamment établi les faits. Il aurait pu se procurer d'autres moyens de preuve et rapports sur le pays d'origine, et mieux clarifier la situation [dans le pays L.\_\_\_\_] en ce qui concerne les conséquences de l'objection de conscience. En outre, le SEM a omis de clarifier plus précisément les faits médicaux et notamment les conséquences possibles d'une interruption du traitement pour «Paul», et de vérifier si son traitement médical serait autorisé par les autorités locales compte tenu du refus de servir de «Noah».

La représentation juridique gratuite a mis un terme au mandat et renoncé à déposer un recours, estimant celui-ci voué à l'échec. Un avocat privé a pris le relais et fait appel du rejet de la demande d'asile. Le recours était accompagné de nouveaux éléments de preuve et de rapports confirmant à la fois les motifs de fuite et le caractère illicite et inexigible du retour. «Noah» et «Paul» remplissent clairement le statut de réfugié et leur renvoi ne serait ni licite ni raisonnablement exigible.

Le recours est encore en suspens devant le Tribunal administratif fédéral.

*Andrea Marti,  
stagiaire*

(Ce cas a été documenté par l'ODAE-Suisse)

## Comptes annuels 2024

### BILAN


en CHF

<b>ACTIFS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Actif circulant</b>		
PostFinance	224 457	44 978
Avoirs PostFinance affectés	14 489	14 939
Caisse	202	85
<i>Total liquidités</i>	239 148	60 002
Avoirs en compte courant projet SCCFA	11 292	18 912
Avoirs en compte courant projet Éducation		6 897
Actifs transitoires	6 125	700
<i>Total actif circulant</i>	256 565	86 511
<b>Actif immobilisé</b>		
Mobilier, équipements et installations	200	431
<i>Total actif immobilisé</i>	200	431
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>256 765</b>	<b>86 942</b>
<b>PASSIFS</b>		
Engagements / crédateurs	8 584	14 939
Passifs transitoires		1 988
<i>Total capital de tiers à court terme</i>	8 584	16 927
Provision secrétariat	8 000	5 000
Paieement anticipé rapport spécialisé 2023/2022	20 000	20 000
Fonds relations publiques	45 000	
Fonds Infrastructure	62 700	
<i>Total capital de tiers à long terme</i>	135 700	25 000
<i>Total capital de tiers</i>	144 284	41 927
<b>Capital propre</b>		
Capital de l'association	30 076	28 724
Fonds affecté	14 939	14 939
Fonds capital de l'organisation	65 000	
<b>Bénéfice / perte (-)</b>	<b>2 466</b>	<b>1 352</b>
<i>Capital propre au 31 décembre 2023</i>	112 481	45 015
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>256 765</b>	<b>86 942</b>

### COMPTE DE RÉSULTATS

en CHF

<b>PRODUIT</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Cotisations des membres	18 630	19 598
Cotisations des organisations membres	650	2 280
Dons	21 810	26 539
Dons rapports spécialisés	26 015	17
Contributions organisations / fondations	13 000	65 200
Contributions organisations ecclésiastiques	1 620	2 002
Contributions événements		73
Recettes frais généraux projet SCCFA	4 000	6 000
Recettes frais généraux projet Éducation	4 500	4 500
Divers	400	
<b>TOTAL PRODUIT</b>	<b>90 625</b>	<b>126 209</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires (secrétariat / stagiaires)	54 827	78 662
Recettes salaire direction projet Éducation	-7 575	-6 050
Prestations sociales	4 001	8 746
<i>Total frais de personnel</i>	51 253	81 358
Loyer bureau	8 400	8 400
Charges administratives	4 086	7 461
Frais pour tiers (traduction / comptabilité)	16 061	14 116
Support / actualisation documentation de cas et site web	1 960	2 262
Relations publiques / matériel publicitaire	5 394	3 918
Événements		3 277
Frais de l'association	774	3 915
Amortissements	231	151
<i>Total autres charges d'exploitation</i>	36 906	43 498
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>88 159</b>	<b>124 857</b>
<b>Bénéfice / perte (-)</b>	<b>2 466</b>	<b>1 352</b>



**Contact** Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers  
Hallerstrasse 58, 3012 Berne  
Tél.: 031 381 45 40  
[geschaefsstelle@beobachtungsstelle.ch](mailto:geschaefsstelle@beobachtungsstelle.ch)  
[www.beobachtungsstelle.ch](http://www.beobachtungsstelle.ch)

Payable à:  
CH70 0900 0000 6026 2690 6  
Observatoire suisse du droit d'asile  
et des étrangers (ODAE-Suisse)  
Hallerstrasse 58, 3012 Berne



Merci de votre soutien!